

**"INTERCLUBS JEUNES"**

**DÉPARTEMENTAL**

**NOUVELLE FORMULE**

**CI - JOINT : LE RÈGLEMENT  
ET LA FEUILLE D'ENGAGEMENT**

**DATE : SAMEDI 9 FÉVRIER 2019**

**LIEU : SAINT - DENIS**

**DATE LIMITE D'ENGAGEMENT : **MERCREDI 30 JANVIER 2019****

# RÈGLEMENT DES INTERCLUBS JEUNES

## ÉCHELON DÉPARTEMENTAL

### Article 1 - Conditions de participation

Cette épreuve est réservée aux associations affiliées au Comité Départemental 93.

Elle est réservée aux joueurs titulaires d'une licence traditionnelle.

#### Licenciation :

Tous les joueurs participant au Critérium des Jeunes doivent être licenciés FFTT au titre de l'association qu'ils représentent et pouvoir justifier de leur licenciation au titre de la saison en cours.

Le joueur ne sera autorisé à participer à l'épreuve que s'il respecte l'article II.606 des règlements administratifs fédéraux (voir ci-dessous).

#### Article II. 606.1 : Licenciation :

Le joueur doit présenter au Juge-arbitre un document officiel permettant de vérifier l'exactitude de sa licenciation et sa situation vis-à-vis du certificat médical.

Si la mention « certificat médical présenté » figure sur le document présenté, le joueur est autorisé à jouer.

Si la mention « ni entraînement, ni compétition » figure sur le document présenté, il doit fournir un certificat médical indépendant en cours de validité.

S'il ne peut pas justifier de sa licenciation, il n'est pas autorisé à jouer.

Article II.606.2 : Documents attestant de la licenciation

Pour vérifier l'exactitude de la licenciation d'un joueur, il convient d'utiliser l'un des moyens ci-dessous :

- Attestation de licence personnelle au format pdf (imprimée ou en format informatique)
- Attestation de licence collective au format pdf (imprimée ou en format informatique)
- Accès à Internet à l'adresse suivante : <http://www.fft.com/licence>
- Accès à la base de données fédérale à l'adresse suivante : <http://spid.fft.com/spid/home.do>
- Accès à l'application « Smartping » pour smartphones (Android et IOS)

Les attestations personnelles et collectives devant être éditées à chaque phase, il sera autorisé dans les épreuves Départementales qu'un joueur présentant son attestation personnelle ou collective de la 1<sup>ère</sup> phase au cours de la 2<sup>ème</sup> phase soit autorisé à jouer, en respectant la réglementation sur la certification médicale.

Dans ce cas où le joueur ne justifierait pas de sa licenciation dans toutes les épreuves Départementales, une pénalité financière sera infligée au club du joueur fautif.

Les personnes figurant sur le « banc », situé à proximité de l'aire de jeu, doivent être titulaires d'une licence promotionnelle ou traditionnelle. Le juge-arbitre et/ou l'arbitre doivent s'assurer de leur licenciation.

### Article 2 - Matériel et Tenue

Les règles à observer concernant notamment le matériel et la tenue sont celles régissant le Championnat de France par équipes.

Une tenue uniforme (short et maillot) aux couleurs du Club est vivement recommandée.

Les balles fournies seront des Butterfly 3\*\*\* blanches. Les **maillots blancs seront donc interdits**.

### Article 3 - Catégories et composition des équipes

a) Il s'agit d'une compétition par équipe. Quatre catégories sont représentées :

Benjamin, Minime, Cadet et Junior.

b) Une équipe est composée de 3 joueurs dont au moins une fille et au moins un garçon.

c) Dans la catégorie benjamin, les poussines ou poussins peuvent jouer. **Le surclassement est possible uniquement dans la catégorie contiguë (immédiatement supérieure)**. Un minime peut donc jouer en cadet, un cadet en junior mais un joueur ne peut jouer que dans une seule équipe.

d) Une équipe ne peut comporter qu'un seul joueur surclassé.

e) L'engagement se fait pour une équipe. Les joueurs la composant devront pointer 30 minutes avant le début de la compétition.

f) Les joueurs étrangers et mutés sont admis dans les équipes sans limitation de nombre.

### Article 4 - Engagements

Chaque association doit confirmer la participation des équipes qu'elle engage en versant une participation financière dans les délais fixés (10€ par équipe). La date et ces modalités sont arrêtées chaque saison par le Comité Directeur Départemental.

Les inscriptions des équipes sont libres, un club peut engager plusieurs équipes dans la même catégorie.

### Article 5 - Échelons

**L'équipe classée 1<sup>ère</sup> de chaque catégorie est qualifiée pour l'échelon régional prévu le 24 Mars 2019.** En cas d'impossibilité, l'équipe classée 2<sup>ème</sup> la remplacera et ainsi de suite. Il n'y a pas d'échelon national.

### Article 6 ñ Déroulement de la compétition

- a) Dans chaque catégorie, en fonction du nombre d'équipes inscrites, des poules de 3 ou 4 équipes seront organisées.
- b) Les poules sont établies en tenant compte des points classement des 3 joueurs et joueuses. Chaque équipe se voit attribuer un numéro de 1 à X (X étant le nombre d'équipes engagées dans la catégorie). En cas d'égalité un tirage au sort sera effectué. Ensuite, les équipes seront réparties dans les poules en fonction de leur numéro.
- c) Dans la mesure du possible 2 équipes d'une même association ne pourront se trouver dans la même poule.
- d) Les équipes classées aux 2 premières places accéderont au tableau. Toutes les épreuves se disputent ensuite par un tableau à élimination directe. Seul le match pour la 3<sup>ème</sup> place est disputé.  
Dans la mesure du possible, un tableau consolante pourra être organisé en fonction du nombre d'équipe et de l'avancée de la compétition.
- e) Si il y a 5 équipes ou moins présentes dans une catégorie, une poule unique sera organisée. En fonction du nombre d'équipes effectivement présentes le jour de la compétition, le juge arbitre pourra regrouper 2 catégories ensemble. Cependant, un classement sera effectué par catégorie.
- f) Les équipes classées aux 3 premières places seront récompensées par des coupes et des médailles.

### Article 7 ñ Formule d'une rencontre

- a) Dans chaque catégorie, les 3 joueurs d'une équipe sont désignés par A, B et C et leurs adversaires par X, Y et Z.
- b) Le choix des lettres (A ou X) de chaque équipe se fait par tirage au sort par le juge arbitre, en présence des 2 capitaines juste avant chaque rencontre. L'ordre des joueurs de chaque équipe est fixé par le capitaine.
- c) Cinq parties sont disputées sur deux tables par rencontre. Le placement des joueurs est libre.
- d) **Les parties se disputent (en 3 tours) au meilleur des 5 manches dans l'ordre suivant : A-Y et B-X suivi du double BC-YZ, et enfin de A-X et C-Z. Toutes les parties sont jouées et les joueurs doivent s'arbitrer.**

### Article 8 - Départage des Ex-æquo dans les poules

Décompte des points rencontre : 1 victoire 3pts ñ une défaite 1pt ñ Forfait ou abandon 0pt

En cas d'égalité dans une poule, les équipes à égalité seront départagées de la façon suivante :

- a) Le classement de chaque poule est établi dans l'ordre décroissant du nombre de points rencontre.
- b) Lorsque deux équipes terminent à égalité de points rencontre, elles sont départagées par le résultat de la rencontre les ayant opposées.
- c) Lorsque plus de deux équipes terminent à égalité de points rencontre, il est établi un nouveau classement entre les ex-æquo, portant sur les résultats des rencontres les ayant opposées en faisant le total des victoires, puis, si nécessaire, le quotient des points-rencontre gagnés par les points-rencontre perdus ; si l'égalité persiste, le quotient des manches gagnées par les manches perdues et, si l'égalité persiste, le quotient des points-partie gagnés par les points-partie perdus.
- d) Dès qu'une (ou plusieurs) équipe(s) ex-æquo peu(ven)t-être classée(s), on reprend la procédure décrite ci-dessus pour les équipes restant à égalité.
- e) En cas d'égalité persistante, l'équipe ayant effectivement présenté la joueuse ou le joueur le plus jeune sera classée avant les autres.

### Article 9 ñ Pointage ñ Retard ñ Forfait

Le pointage des joueurs s'effectue pour chaque catégorie, pendant 30 minutes avant le début de l'épreuve. **Un joueur absent après ces 30 minutes est déclaré forfait et son équipe ne peut participer que s'il reste un garçon et une fille.** En cas de remplacement d'un joueur, le classement des équipes est refait en conséquence.

Une pénalité financière arrêtée par le Comité Directeur Départemental sera appliquée pour toutes les équipes forfaits qui n'auront pas prévenu de leurs absences 48h à l'avance.

### Article 10 ñ Réserve ñ Réclamation ñ Litiges

Seul le responsable d'une équipe, désigné(e) lors de l'inscription, est en droit de déposer une réserve et/ou une réclamation auprès du Juge-Arbitre de l'épreuve qui est le seul habilité à trancher tous les litiges.

### Article 11 ñ Dispositions diverses

- a) Le Comité Départemental de Tennis de Table de Seine - Saint - Denis et le club organisateur ne peuvent-être rendus responsable des vols pouvant survenir au cours de la compétition.
- b) Le juge-arbitre est le seul habilité à trancher tous les cas litigieux sportifs, notamment ceux non prévus au présent règlement.
- c) Tous les joueur(euse)s sont susceptibles d'arbitrer des rencontres si le juge-arbitre leur demande sous peine de sanctions.
- d) Tout joueur ou accompagnateur participant à cette compétition autorise les organisateurs à diffuser des photos dans le cadre de la publicité de cette compétition (site internet, presse et médias divers).
- e) Le fait de s'inscrire et de participer implique l'acceptation du présent règlement.
- f) Cette épreuve est rattachée aux compétitions par équipes autre que le championnat de France par Équipes pour la réglementation des cartons disciplinaires.
- g) Pour la réglementation du classement, le coefficient attribué est 0,50.

**Date de la Dernière Modification : 09 / 01 / 2019**



1-3, Rue de la Poterie, 93200 Saint-Denis

fftt.ssd@wanadoo.fr - 01 48 31 83 22

www.cd93tt.fr -  Cd93tt
 2018-2019  
 9-10 / 2019

# FEUILLE D'ENGAGEMENT AUX " INTERCLUBS JEUNES " ÉCHELON DÉPARTEMENTAL

**DATE : SAMEDI 9 FÉVRIER 2019**

**Buvette sur Place**

**LIEU : SAINT - DENIS**

ENGAGEMENTS À RETOURNER AU COMITÉ DÉPARTEMENTAL DE TENNIS DE TABLE DU 93:

- Par courrier à : F.F.T.T. ñ CD 93 TT, 1 - 3 Rue de la Poterie, 93200 SAINT ñ DENIS
- Par @mail : fftt.ssd@wanadoo.fr

**POUR LE MERCREDI 30 JANVIER 2019 ( Date Limite de Réception )**

✂ \_\_\_\_\_

## FEUILLE D'ENGAGEMENT AUX " INTERCLUBS JEUNES "

**ASSOCIATION ( Nom + Numéro ) : .....**

**JUNIORS** : MOINS DE 18 ANS ..... équipe(s) x 10,00 ù = .....ù

**CADETS** : MOINS DE 15 ANS ..... équipe(s) x 10,00 ù = .....ù

**MINIMES** : MOINS DE 13 ANS ..... équipe(s) x 10,00 ù = .....ù

**BENJAMINS** : MOINS DE 11 ANS ..... équipe(s) x 10,00 ù = .....ù

**TOTAL** .....ù  
=====

**Une facture vous sera adressée à la fin de chaque mois si nécessaire.**

**RAPPELS :**

- Une équipe est composée de 3 joueurs dont au moins une fille et au moins un garçon.
- Le surclassement est possible uniquement dans la catégorie contiguë (immédiatement supérieure).
- Une équipe ne peut comporter qu'un seul joueur surclassé.

**Le Bureau du CD93TT**